



Gorges
de l'Hérault

Lettre d'info

Natura 2000 

#4

Décembre
2017



Zoom sur la Buèges,
ses richesses
et ses surprises,
la présence du
chabot de l'Hérault,
des papillons aux
anecdotes insolites,
du nouveau dans la
recherche d'espèces
avec la méthode de
l'ADN environnemental...

Les dernières actualités
du site Gorges de l'Hérault
sont dans votre lettre
d'info Natura 2000 !

Le site Natura 2000 Gorges de l'Hérault c'est...

- 1 site géré par la Vallée de l'Hérault
- 21 890 hectares
- 44 km du nord au sud à vol d'oiseau
- 4 intercommunalités :
Vallée de l'Hérault, Clermontais, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes gangeoises et suménoises
- 26 communes
- 25 espèces
- 18 habitats
- 7 chartes signées

© J.Y. Kernel - Biotope



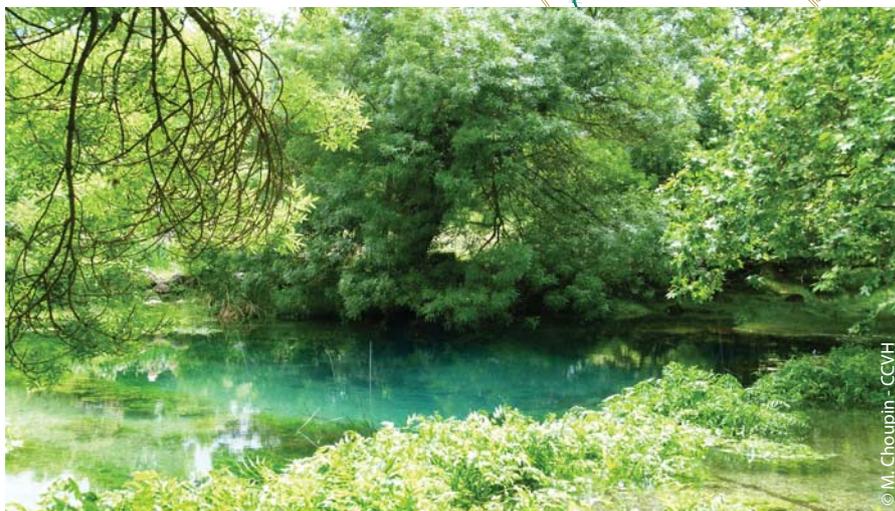
La Buèges, cet affluent de l'Hérault aux multiples facettes



Avec pas moins de douze kilomètres de long, la rivière Buèges est l'un des affluents les plus importants du fleuve Hérault et s'inscrit dans le site « habitat » Natura 2000 des gorges de l'Hérault. D'apparence bleutée, elle prend sa source en contrebas du village de Pégairolles-de-Buèges, dans le hameau du Méjanel, et recèle une biodiversité remarquable.

La Buèges, des villages et des paysages

Patrimoine bâti historique et paysages contrastés composent la vallée de la Buèges. Avant de se déverser dans l'Hérault, la rivière traverse cinq communes du site « Gorges de l'Hérault » : Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Causse-de-la-Selle et Brissac. Inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011, les deux premières sont protégées au nom de l'intérêt général.



© M. Choupin - CCVH

Au pied de l'imposant roc de Tracastel et bordé par le massif de la Séranne, Saint-Jean-de-Buèges abrite en son cœur de village médiéval une église romane du XII^e siècle ainsi que le château de Baulx (XII-XVIII^e s.). On y trouve également dolmens restaurés, capitelles, norias et meuses. Entre falaises et garrigues, Pégairolles-de-Buèges se dresse sur son piton rocheux. Le village au cœur médiéval est composé de vestiges de remparts, d'une église castrale du XII^e siècle, mais aussi de dolmens et d'un chemin muletier.

Tout un écosystème !

Le long de la vallée, c'est un véritable biotope propre à la Buèges qui abrite nombre d'espèces animales et végétales. Poissons et loutres côtoient papillons, libellules et oiseaux au cœur de milieux variés tels la rivière, la ripisylve, les pelouses sèches ou les falaises qui séduisent les oiseaux. En outre, la vallée se trouve également sur un site « oiseaux » Natura 2000 « Hautes garrigues du Montpelliérain ». L'habitat ripisylve se compose de saules, d'aulnes mais aussi d'aubépines ou encore de noisetiers.



Chabot de l'Hérault : toujours présent dans les affluents de l'Hérault

En 2011, un **inventaire des poissons** a été mené sur le site Natura 2000. Le chabot de l'Hérault avait été trouvé sur quelques centaines de mètres **le long de la Buèges**. Aussi présent dans la Vis, une **abondance d'individus exceptionnelle** avait également été constatée dans l'**Avèze** (Brissac), deux autres affluents de l'Hérault. L'espèce, typique de notre département, était alors absente du fleuve Hérault.

Une nouvelle étude a été menée en 2017 et les résultats obtenus ont permis de constater une évolution des populations dans l'Avèze où le nombre de chabots aurait **quasiment triplé**, avec plus de 3 700 individus estimés sur 1 000 m². Dans la Buèges, la population a été **multipliée par 8** entre 1985 et 2017. En parallèle, nos connaissances sur la **répartition géographique** du chabot se sont affinées. En

effet, il vient d'être -timidement- repéré dans le **Garrel** (Saint-Jean-de-Buèges), affluent de la Buèges, où seul un individu avait été observé en 2011. En revanche, les tests réalisés dans les eaux fraîches et bien oxygénées des sources des cent fonts de l'Hérault, propices à son cycle de vie, ont **infirmer sa présence** dans le fleuve dont il porte pourtant le nom.

● L'anecdote :

Un test appelé « ADN environnemental » a été réalisé dans l'Hérault afin d'y déceler la présence de l'espèce. Il consiste à prélever de l'eau, la filtrer et d'en récolter les cellules et donc l'ADN. Puis, c'est l'amplification de l'ADN qui permet d'identifier une espèce dont on a éventuellement collecté des cellules dans l'eau.

Le chabot n'a pas été trouvé dans l'Hérault mais le test a permis de confirmer la présence d'une autre espèce de poisson d'intérêt communautaire dans l'Avèze : la lamproie de Planer.



© B. Adam - Biotope

Les pelouses, quant à elles, recèlent du serpolet, du brome dressé, de l'orchis pyramidal, de l'aristoloche à feuille ronde, propices à la vie des papillons.



© M. Choupin - CCVH

Protéger les papillons et leur habitat

Les pelouses sèches (*photo*) de la Buèges constituent un milieu favorable à la présence de plantes hôtes d'espèces de papillons qui en dépendent pour vivre et se reproduire. L'embroussaillage de ces espaces sans activité présente un risque considérable pour deux papillons :

- le damier de la succise (*photo*),
- l'azuré du serpolet.



© G. Leroux

Ces plantes ne sont pas les seules espèces nécessaires aux deux lépidoptères. En effet, les fourmis ont aussi un rôle à jouer quant à la survie de l'azuré du serpolet.

● L'anecdote :

La chenille de l'azuré du serpolet passe par quatre stades larvaires phytophages (se nourrit des corolles de ses fleurs hôtes) avant de se laisser tomber au sol. Emportée par une fourmi jusque dans sa fourmilière, elle se nourrira alors durant 10 mois du couvain de la fourmilière (œufs, larves, nymphes ou cocons de fourmis), jusqu'à son envol, après métamorphose, au début de l'été suivant.

Afin d'assurer le maintien de ces deux espèces, quatre propriétaires de parcelles situées en bordure de la Buèges ont signé un contrat Natura 2000 par l'intermédiaire du CEN L-R (Conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon). Ces parcelles représentent plus de 4 000 m² de végétation embroussaillée.

Pour protéger l'habitat et les plantes nécessaires au cycle de vie des papillons, un plan d'actions adapté est mis en œuvre. Fauchage d'herbes hautes, débroussaillage ou gyrobroyage, tous les moyens sont déployés pour favoriser la diversité des espèces essentielles à la vie de ces insectes.

Des solutions pastorales sont également recherchées pour que le milieu soit entretenu par un troupeau et ainsi maintenir le bon état des parcelles. Les propriétaires sont alors accompagnés dans l'amélioration de leurs techniques avec notamment des conseils pratiques sur les dates et la durée de pâturage les plus adéquates.

Devinette : qui est donc cet individu qui recolonise la Buèges ?

Jadis présent partout en France, ce **mammifère végétarien** était très prisé pour sa **fourrure** et pour ses **sécrétions** utilisées en médecine et en parfumerie, à tel point qu'au début du XX^e siècle, on dénombrait seulement une centaine d'individus en France.

Réintroduit dans les années 1970 et classé espèce protégée, le **rongeur** qui peut mesurer jusqu'à **1 mètre de long** et peser **plus de 20 kg** a fait son apparition dans l'Hérault et la Buèges en 1976. Quelques indices de sa présence avaient été trouvés en 2000 mais sa trace avait été perdue par la suite.

C'est à l'occasion de l'étude sur le chabot de l'Hérault que de nouvelles traces viennent d'être repérées dans la Buèges en 2017 : des **branches taillées** de façon très caractéristique...

Alors, vous avez deviné ? La réponse au dos !

© A. Ravayrol - La Salsepareille



© A. Ravayrol - La Salsepareille



👁 En bref

Nouvelles voies d'escalade sur le site du Joncas : quel impact ?

Une étude d'évaluation des incidences est en cours sur le site d'escalade du Joncas à Montpeyroux. Son objectif ? Évaluer l'impact potentiel de l'extension du site existant de 70 à 90 voies et ainsi vérifier la compatibilité de ce projet avec les objectifs du site Natura 2000 en termes de protection des espèces et des habitats.

L'indésirable renouée du Japon

La Vallée de l'Hérault et le Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault ont mené conjointement des actions de prospection relatives à la présence de la renouée du Japon. Originaire d'Asie, la plante herbacée vivace et colonisatrice a été trouvée en aval du barrage de Moulin Bertrand et dans le secteur des cent fonts. Lorsque le niveau de développement de la plante le rendait possible, elle a été arrachée. Une opération nécessaire pour en limiter la propagation et pour éviter les repousses à partir de rhizomes (tiges souterraines).

Une convention pour protéger l'habitat des chauves-souris à Laroque

Propriété de la commune de Laroque, la grotte des Lauriers a été pourvue de panneaux de sensibilisation en 2017. En effet, en période d'hibernation, elle accueille les trois espèces de rhinolophes (chauves-souris), petit rhino, grand rhino et rhino euryale, pendant leur léthargie hivernale. Afin de donner un cadre aux suivis scientifiques et d'accompagner la commune dans la préservation de la grotte, une convention a été signée en octobre 2017 entre la commune et le groupement des chiroptères Languedoc-Roussillon.

En chiffres

- **38 porteurs de projets** accompagnés en 2016-2017 pour la réalisation de l'évaluation des incidences
- **+ de 6 000 chauves-souris** comptabilisées dans le cadre du suivi de 6 cavités
- **2 contrats agricoles**, dont 1 en 2016 sur 188 ha et 1 en 2017 sur 34,62 ha
- **5 panneaux** de sensibilisation posés aux entrées de 2 grottes abritant des chiroptères et fréquentées par des spéléologues
- **11 animations** grand public en 2016-2017



Canoë Kayapuna : sensibiliser les publics sur le terrain

Canoë Kayapuna, c'est une entreprise à taille humaine qui propose à ses nombreux clients la descente de l'Hérault en canoë. Mais pas que ! Canoë Kayapuna s'engage aussi pour le respect de la nature. Rencontre avec Emmanuel Rodriguez, directeur...

Vous avez récemment collaboré avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) de l'Hérault, dans le cadre d'une action de sensibilisation financée par Natura 2000, pouvez-vous nous raconter ?

Un animateur de la LPO est venu à la rencontre de nos clients sur notre base à un moment où ils étaient disponibles, alors qu'ils attendaient la navette. Nos clients ont montré un intérêt incontestable quant aux espèces animales et végétales à préserver. Pour nous comme pour nos employés et notre clientèle, ce fut une expérience intéressante et très enrichissante. Chacun a pu poser des questions et nous avons tous beaucoup appris de ces échanges.

Au-delà de ce partenariat, comment vous impliquez-vous pour la protection de la faune et de la flore de ce site majeur ?

Au niveau national, une charte de bonne conduite et une communication autour des déchets ont été mises en œuvre par la Fédération nationale des loueurs de canoës à laquelle nous avons adhéré. Dans ce cadre, nous avons mis en place deux panneaux de sensibilisation sur notre base ainsi que des poubelles pour éviter les dépôts sauvages. Nous sommes particulièrement engagés pour le respect de la nature et assurons en toute autonomie la gestion des déchets de nos clients. Nous profitons aussi de l'attente de la navette pour discuter avec nos clients des espèces qu'ils pourront rencontrer, des bons comportements à adopter et des risques. Par exemple, ne pas toucher les animaux sauvages et ne pas les nourrir.



© Canoë Kayapuna

Comment va se traduire votre implication et votre souhait de protéger les gorges de l'Hérault par la suite ?

En parallèle d'actions de sensibilisation telles que celles réalisées avec la LPO et qui pour moi sont à renouveler, je suis favorable à la mise en place de formations destinées aux employés, véritables relais d'information et de sensibilisation. Par ailleurs, en collaboration avec une autre base de canoë, nous organisons avant chaque lancement de saison un nettoyage des berges.

Une charte pour les loueurs de canoës des gorges de l'Hérault

Afin de sensibiliser les pratiquants de canoës en période estivale, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui anime localement le programme Natura 2000, va proposer une charte aux loueurs de canoës, premiers intermédiaires avec les usagers sur le site des gorges de l'Hérault.

La charte, élaborée en collaboration avec les loueurs, pourra comporter un ensemble d'engagements et de recommandations, parmi lesquels :

- informer et sensibiliser les pratiquants et membres de la structure sur les enjeux écologiques du site et les bonnes pratiques à mettre en œuvre,
- assurer un rôle de sentinelle du bon état des lieux et faire remonter les informations à la communauté de communes,
- respecter les zones d'embarquement et de débarquement,

- ne pas faire de feux, bivouac, camping hors des zones prévues à cet effet,
- limiter le piétinement sur les berges et zones de radiers,
- emporter les déchets avec soi.



© B. Piquart - OTI-SGVH

Devinette : la réponse !

Vous êtes persuadé d'avoir trouvé la bonne réponse, avez encore quelques doutes, ou avez carrément donné votre langue au cha(bo)t ? Ne languissez pas plus !

Doté d'une queue aplatie recouverte d'écaillles, de pattes postérieures palmées et de membres antérieurs terminés par des doigts munis de griffes, il est un architecte hors pair et le plus gros rongeur d'Europe. Il s'agit bien sûr du... castor !

[Plus d'infos sur valleeherault.n2000.fr](http://valleeherault.n2000.fr)



© S. Richier

Agonès Aniane Arboras Argelliers Brissac Canet Causse-de-la-Selle Cazilhac Lagamas Laroque Montoulieu Montpeyroux
Moules-et-Baucels Notre-Dame-de-Londres Pégairolles-de-Buèges Pouzols Puéchabon Saint-André-de-Buèges Saint-André-de-Sangonis
Saint-Bauzille-de-Putois Saint-Guilhem-le-Désert Saint-Jean-de-Buèges Saint-Jean-de-Fos Saint-Martin-de-Londres Viols-le-Fort



CONTACT

Communauté de communes Vallée de l'Hérault
2 parc d'activités de Camalcé - 34150 Gignac
Tél. 04 67 57 04 50 - contact@cc-vallee-herault.fr
www.cc-vallee-herault.fr / valleeherault.n2000.fr



Imp'Act imprimerie
34-St-Gély-du-Fesc
100% PEFC /
Promouvoir la gestion durable des forêts